

## Principaux frais du contrat \*



### SwissLife Capi Stratégic Premium (sans fonds euros)

#### Contexte

Cette annexe a pour objet de présenter les principaux frais du contrat. Pour une vision plus complète des dispositions du produit et de l'ensemble des frais appliqués, il est nécessaire de se référer à l'encadré des Dispositions Générales.

#### Montant minimal de versement initial

3 000,00 €

#### Frais annuels

##### Frais de gestion du contrat

###### Frais des supports

Support fonds en Euros	NA
Support unités de compte	0,96%

##### Frais de gestion des unités de compte

###### Gestion libre

<b>Fonds actions** (moyenne)</b>	2,16%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,87%
<b>Fonds obligations (moyenne)</b>	1,27%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,52%
<b>Fonds immobilier**** (moyenne)</b>	2,28%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,47%
<b>Fonds diversifiés (moyenne)</b>	2,14%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,75%

#### Autres frais annuels

##### Frais forfaitaires

néant

##### Frais proportionnels

+ 2,00% supplémentaire maximum sous option d'allocation ou avenant de réorientation d'épargne

#### Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

<b>Frais sur versement</b>	4,75%
<b>Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)</b>	Gratuit
<b>Frais d'arbitrage libre</b>	
Proportionnels ou forfaitaires	0,20% majoré de 30€
Nombre d'arbitrages gratuits par an	1 arbitrage par année civile
<b>Frais de transfert sortant vers un autre produit</b>	non applicable
<b>Frais sur les versements de rente</b>	3% des arrérages de rente
<b>Frais de rachat</b>	0%

NA : non applicable

\*= Le tableau indique les principaux frais du contrat au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

\*\* = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

\*\*\*= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

\*\*\*\*= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.